

# INFO CONSEILS

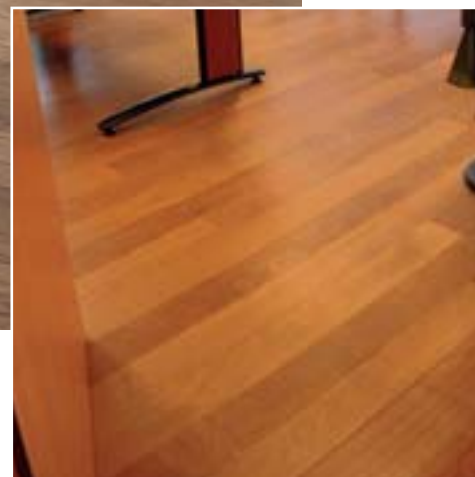
## Bois & dérivés

RÉGLEMENTATION

N° 6

Expert  
**RELAIS  
BOIS**

L'information pratique des adhérents au label "Expert Relais Bois".



## Parquets et Revêtements de sol en bois et normalisation européenne

*Les revêtements de sol à placage bois,  
enfin normalisés.*



La dénomination "parquet" est protégée en Europe par la norme EN 13756 "Terminologie", qui stipule qu'un parquet doit avoir une couche d'usure en bois d'au moins 2,5 mm d'épaisseur. Tous les produits ayant une couche d'usure en bois plus mince ne sont donc plus des parquets, mais existent tout de même... et une norme a paru bien utile pour en cerner les contours. C'est actuellement chose faite, avec la sortie en juin dernier de la norme NF EN 14354 "Revêtements de sol à placage bois" qui donne une définition de ces produits, et en fixe quelques exigences auxquelles sont parfois annexées les méthodes d'essais correspondantes.

A côté des exigences générales concernant tous ces produits, des exigences spécifiques conduisent, par leurs niveaux, à des classes d'usage du revêtement, matérialisées par les pictogrammes de la norme EN 685. Ces pictogrammes sont déjà connus des professionnels et des consommateurs, puisqu'on les rencontre depuis un moment en France sur les parquets, et en Europe sur les revêtements de sols stratifiés... ceci pour rester dans le domaine du bois.

Les revêtements de sol à placage bois sont généralement non rénovables, leur couche d'usure en bois étant souvent trop mince pour supporter un ponçage. En conséquence, la finition, très généralement vernie, qui en assure la protection, contribue largement à définir la classe d'usage du revêtement qui commence à l'"usage domestique modéré" pour atteindre l'"usage commercial élevé".

A noter que l'essai retenu par la norme, définissant la résistance à l'abrasion de la finition protectrice, est celle dite de Frick Taber. Elle met en œuvre un écoulement continu de sable très fin et le passage de roues recouvertes de cuir, simulant les semelles de chaussures.

La norme harmonisée, attendue en complément de cette norme produit, est commune avec celle des parquets. Il s'agit de la norme harmonisée pour les parquets prEN 14342 "Planchers et parquets en bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage".



### Classement d'usage des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois

Les parquets bénéficient d'un classement d'usage défini dans la norme XP B 53 669 qui s'appuie sur les pictogrammes européens de la norme EN 685, et prend en compte l'épaisseur de la couche d'usure et la dureté du bois dont elle est faite.

Ce classement ne prend pas en compte la présence ou non d'eau, contrairement au classement UPEC qui évalue par procédure d'Avis Technique la résistance des revêtements de sol à l'Usure, au Poinçonnement, à l'Eau et aux agents Chimiques (notons que les parquets sont destinés à des locaux secs). Le classement UPEC conventionnel informatif des parquets leur attribue toujours à ce jour E1 CO, pour l'eau et les taches.

Les revêtements de sol contrecollés à parement bois bénéficient d'un classement d'usage utilisant ces mêmes pictogrammes, mais les critères d'attribution feront largement intervenir, au contraire des parquets, les performances de leur finition. ■

Contact CTBA: Claude Monnier  
[claudemonnier@ctba.fr](mailto:claudemonnier@ctba.fr)



Classe	21	22	23	31	32	33
Symbole						
Niveau d'utilisation	Modéré			Commercial		
	Modéré	Général	Élevé	Modéré	Général	Élevé